

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2786-2020**

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 2 novembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2786-2020 modifiant le Règlement général 2489-2013.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement en cliquant sur le bouton à cet effet dans l'avis public déposé sur le site Internet de la Ville ou en contactant le Service du greffe en composant le 819-843-3333, poste 332 ou par courriel à l'adresse greffe@ville.magog.qc.ca.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 9 novembre 2020.


M^e Sylviane Lavigne,
Greffière